

Monsieur  
Rémy Jaquier  
Président du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024249

Lausanne, le 12 septembre 2018

**Résolution Fabienne Freymond Cantone « Pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse » (18\_RES\_007)**

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution citée en titre, déposée le 27 mars 2018.

Cette intervention se fonde sur le communiqué de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 mars dernier concernant la suite des réformes structurelles d'Agroscope. Pour mettre en œuvre une agriculture productrice, novatrice et multifonctionnelle tout en respectant l'environnement, l'existence d'une recherche agronomique suisse scientifique orientée vers la pratique est indispensable. Actuellement, les agriculteurs et viticulteurs suisses profitent d'une recherche appliquée qui est très peu influencée par les intérêts commerciaux. Agroscope jouit d'une excellente renommée au niveau européen, notamment en matière de protection des plantes, de lutte contre l'effet de serre et de systèmes de production.

Le Conseil d'Etat se préoccupe de la restructuration d'Agroscope. Afin de faire face aux défis relatifs aux coûts de production, aux changements climatiques, à la numérisation ou encore à la mondialisation, l'agriculture doit pouvoir compter sur de très bonnes prestations de la recherche agronomique.

Pour faire suite au communiqué de l'OFAG, M. le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (CDEIS) a intensifié ses contacts avec M. le Conseiller fédéral en charge de l'agriculture, afin de renforcer la position du site de Changins. M. le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a désigné M. le CDEIS comme représentant vaudois dans le cadre d'un comité de projet externe. Ce dernier a pour but d'intégrer les avis des cantons ainsi que des associations intéressés au processus de réorganisation d'Agroscope.

La conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), présidée par M. le CDEIS, est également consciente des enjeux de cette réforme. Lors de sa journée de travail du 21 juin 2018, la CDCA a décidé d'intervenir auprès du Conseil fédéral. Dite conférence relève notamment que la Suisse a besoin d'une recherche agronomique forte, et qu'Agroscope doit être maintenu, et même renforcé, plutôt que

d'être réduit à un seul site pour des raisons économiques. La CDCA en appelle à des investissements financiers pour la recherche agronomique, au lieu de prélever l'argent pour la création d'une infrastructure centralisée qui est actuellement disponible dans les régions. La nécessité d'ancrer Agroscope dans des réseaux de recherche nationaux et de s'allier avec des organisations agricoles dans les régions a également été soulignée.

Il convient de relever qu'outre les nombreuses interventions d'élus fédéraux ces derniers mois, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé le 25 mai 2018 une motion chargeant le Conseil fédéral de suspendre le projet de réorganisation d'Agroscope. La CSEC-CN invite le Conseil fédéral à ne pas poursuivre ce processus avant que la précédente restructuration ait fait l'objet d'une évaluation et que les résultats de la consultation des parties prenantes concernant la nouvelle orientation d'Agroscope et le financement de cet organisme aient été analysés. Cette motion (18.3382 – *Stratégie de développement de la recherche, de la sélection et de la vulgarisation pour le secteur agroalimentaire suisse*) a été adoptée par le Conseil national le 4 juin 2018, par 141 voix contre 34.


Enfin, la motion Géraldine Savary - *Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales* (18.3241) a été adoptée le 6 juin 2018 par le Conseil des Etats, par 28 voix contre 6. Le Conseil national doit encore se prononcer à ce sujet. Ce texte exige que la loi sur l'agriculture ne stipule plus que la Confédération «peut gérer» des stations de recherches agronomiques, mais qu'elle «gère» de telles stations. Le Conseil fédéral ne pourrait ainsi pas concentrer toutes les stations en un seul et unique site.

Il ressort de ce qui précède que le Conseil d'Etat a pris différentes mesures afin de s'engager pour une recherche agronomique suisse forte, qu'il juge indispensable. Il ne manquera pas de poursuivre ses démarches en ce sens et veillera aux évolutions à venir dans ce projet de réforme.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- DGAV